

Médiation familiale : un nouveau service à destination des familles à Colomiers

Depuis le mois de juin 2023, la Ville de Colomiers a élargi son partenariat avec l'association **Accueil et famille**, référente en matière de soutien à la parentalité et de protection de l'enfance.

L'association était déjà engagée depuis juin 2022, deux samedis par mois au sein de la Maison de la petite enfance, dans le cadre d'un [espace rencontre dédié à l'accueil d'un parent \(ou d'un tiers\) et de son enfant](#), suite à une décision de justice.

Désormais, elle est également présente chaque 3e mercredi du mois, de 9 heures à 12 heures, à la Maison citoyenne de la Naspe pour de la médiation familiale, sur demande des particuliers.

Objectif : accompagner les familles pour trouver des solutions et des accords mutuels en cas de séparation, de divorce, de crise ou de conflit.

"L'accompagnement des familles et le soutien à la parentalité, par le biais de dispositifs multiples, que cela soit au sein des écoles, des crèches, des maisons citoyennes, dans l'accompagnement social ou à l'emploi par exemple, est un axe de travail fondamental. Il garantit le bien-être de l'enfant et l'équilibre des familles", assure Catherine Clouscard-Martinato, Adjointe à Mme le Maire déléguée à l'Éducation, à la Parentalité et à l'Accueil de loisirs éducatifs.

*"Notre rôle en tant que collectivité est d'une part de **mettre à disposition des familles des ressources et des services tels que ceux d'Accueil et famille, afin 'd'outiller' les familles dans la parentalité.** D'autre part, nous prenons soin d'informer les acteurs du territoire - professionnels de santé, de la petite enfance, de l'éducation - de l'existence de ce type de dispositif, pour qu'ils puissent y diriger les familles qui en auraient besoin", complète l'élue.*

Gestion des conflits familiaux

Les rendez-vous proposés par Accueil et famille à la Maison citoyenne de la Naspe permettent d'aborder des problèmes liés à un conflit familial, de rétablir un dialogue constructif et de prendre en compte de manière concrète les besoins de chacune et chacun, et notamment des enfants.

Ils s'adressent à toutes les personnes, quelle que soit leur forme d'union, concernées par une séparation ou un divorce. Elle s'adresse aussi aux parents, jeunes majeurs, grands-parents, parents, petits-enfants et aux familles recomposées pour rétablir ou maintenir le lien.

*"La médiation familiale repose sur la **conduite d'entretiens par un professionnel diplômé***

d'État, avec les personnes, sur les circonstances de la rupture ou du conflit, les besoins de chacun des membres de la famille, leurs responsabilités réciproques et les moyens à mobiliser pour répondre aux attentes qui se sont exprimées au cours des entretiens, afin de construire des accords permettant d'organiser la vie des parents et celle des enfants", expliquent les représentants de l'association.

Informations pratiques

o Les entretiens ont lieu chaque 3e mercredi du mois. Prochaines dates : mercredis 15 novembre et 20 décembre 2023, 17 janvier, 21 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai et 19 juin 2024.

o Il convient au préalable de prendre rendez-vous par téléphone au 05 61 15 24 89.

o Les entretiens ont lieu à la Maison citoyenne de la Naspe, 27 allée de la Champagne.

o Le premier entretien est gratuit et pris en charge par les différents partenaires. Les entretiens suivants sont payants : une participation financière est demandée en fonction du quotient familial CAF.

o Ce service est accessible à l'ensemble des habitantes et des habitants de la Métropole.

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr